

Tessinische Thalbahnen

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Die Eisenbahn = Le chemin de fer**

Band (Jahr): **1 (1874)**

Heft 20

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-2135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Köln-Minden-Eisenbahngesellschaft. Die Direction dieser Gesellschaft scheint, nach zwei Erlässen zu urtheilen, welche im Briefkasten des „Kladderatsch“ Platz gefunden haben, mit gutem Beispiel in dem, zwar nicht nur bei Eisenbahnen, sondern auch bei andern hohen Herrschaften beliebten Wege der Maassregelung ihrer Angestellten frisch voranzugehen. Diese beiden Erlässe sind:

- 1) Sofortige Entlassung kann gegen Angestellte verfügt werden etc., auf deren Besoldung Arreste zu höhern Beträgen als ein zweiwöchentliches Gehalt angelegt worden, oder welche ohne Genehmigung der Direction Nebenämter übernehmen oder Nebengeschäfte betreiben oder durch ihre Angehörigen betreiben lassen, und endlich gegen Angestellte, welche wegen eines Verbrechen, eines Vergehens oder einer Uebertretung gerichtlich oder polizeilich bestraft werden.
- 2) Denjenigen Angestellten und Diätarien, welche sich bei andern Verwaltungen um Anstellung bewerben, und von denen d e s h a l b angenommen werden muss, dass sie auf das Verbleiben im Dienste Verzicht leisten, ist der Dienst zu kündigen, resp. sind dieselben sofort zu entlassen.

Zu Letzterem bemerkt der „Kladderatsch“: „Diese Verfügung gehört wol zu den seltsamsten Blasen, welche Gaumerlogik und brutaler Geldproben-übermuth in dem Hirn selbst eines Eisenbahndirectors oder Verwaltungsrathes getrieben hat.“

Wir glauben zwar nicht, dass die Köln-Mindener-Gesellschaft in ihrer alle Grenzen des zu einem guten Betrieb Nothwendigen übersteigenden, gewalthätigen Behandlung ganz allein dastehe; andere Directionen sind eben nur um etwas klüger und hängen ihre bezüglichen Maassregeln nicht an die grosse Glocke. Und dass nichts auskümmt, oder wenigstens keine öffentlichen Klagen laut werden, dafür ist eben durch derartige Maassregeln schon gesorgt.

Die „Manchesterleute“ werden zwar wieder sagen, das gehe die Oeffentlichkeit und den Staat auch nichts an. Die Anstellung sei ein Vertrag, in den sich der Staat nicht zu mischen habe; wer sich nicht fügen wolle, könne ja gehen. Sie bedenken wohl nicht, dass ein unter obigen Umständen aus einer Bahngesellschaft Entlassener bei dem guten Einverständnis, das wenigstens in dieser Hinsicht zwischen den verschiedenen Gesellschaften existirt, bei einer andern Gesellschaft gar nicht oder doch nur schwer ein neues Unterkommen findet, dass solche Leute, die eben nur ihr Geschäft und nichts Anderes verstehen, sehr schwer haben, anderweitig ein Auskommen zu gewinnen, dass dieselben, wenn sie Familie haben, nicht riskiren können, mit ihren hungernden Kindern auf dem Pflaster liegen zu müssen. Die Direction der Gesellschaft steht dem Angestellten als eine Macht gegenüber, die ihn, wie obige Erlässe und auch die tägliche Erfahrung zeigen, zum guten Theil der natürlichen Rechte berauben und unter ein eisernes Joch zwingen kann.

So wenig wir auch die grossen Schwierigkeiten verkennen, welche einer staatlichen Einmischung in solche Verhältnisse entgegenstehen, so sehr scheint es uns Pflicht der Staatsbehörden, sich um diese Verhältnisse zu kümmern, zumal in einer Republik, wo die Behörden doppelt eifrig darauf halten sollten, dass nicht die Freiheit einer ganzen Classe durch die Willkür Einzelner gefährdet werde, und dass die Freiheit nicht nach Art gewisser neuerer Handlanger der Grossindustrie als Willkür für den Mächtigen, seine Macht nach Belieben zu missbrauchen, definiert werde.

Und es kann immerhin mehr gethan werden, als geschieht. Wir denken, dass die Staatsbehörden doch alles Recht haben, alle und jede Reglemente ihrer Genehmigung zu unterziehen; durch Anlegung einer scharfen Kritik an diese Reglemente kann schon Vieles erreicht werden. Dann machen wir aufmerksam auf den in letzter Nummer veröffentlichten Erlass der österreichischen General-Inspection, wonach sie sich das Recht vindicirt, bei vorkommenden Beschwerden in jedem Kündigungsfall die Acten einzusehen.

Man sorge dafür, dass dem Angestellten wenigstens jenes Grundrecht, das der neue Erdenbürger zuerst in Anspruch nimmt, das Recht der Klage, ungeschmälert erhalten bleibe.

Caveant consules! Auch hier liegt ein Stück socialer Frage, dessen Lösung für die Interessen des Eisenbahnwesens im Besondern und für das Wohlergehen des ganzen öffentlichen Wesens im Allgemeinen von nicht zu unterschätzender Bedeutung ist.

* * *

Gotthard. Rapport mensuel Nr. 22. (Suite.)

b. et c. Sections Biasca-Bellinzona et Bellinzona-Locarno.

Sur la première de ces sections on a extrait et transporté pendant le mois de septembre 71,188 mètres cubes de matériaux.

Aux He et IIIe lots, il restait encore quelques lacunes à combler dans les remblais, ainsi qu'à déblayer le reste des décombres qui avaient été amenés par les hautes eaux du 14-15 août. Il restait encore au IVe et au VIIe lot quelques terrassements peu importants à exécuter. La première couche de ballast était déposée sur toute la longueur des Ier, Ve et VIIe lots. Au VIIIe lot, on a extrait 28,140 mètres cubes de matériaux.

A la galerie située entre les poteaux kilométriques 1,500 et 2,125, on a exécuté dans le courant du mois 1053 mètres cubes de maçonnerie; de cette manière, les piédroits sont presque achevés et la voûte l'est plus qu'à moitié. A la galerie de Giustizia, c'est-à-dire entre les pot. kil. 2,461 et 2,525, on a travaillé avec la plus grande activité à enlever les alluvions amenées par le torrent, et l'on a recommencé les travaux de maçonnerie et terminés les piédroits à moitié.

Les travaux du petit tunnel sous le torrent Vallone, projeté pour une longueur de 68 mètres, se trouvaient dans l'état suivant: la galerie de direction était percée sur une longueur de 59 mètres, l'élargissement en calotte était exécuté sur 41,5 mètres et la maçonnerie de voûte terminée sur 21,5 mètres.

Sauf 5 petits ponts, la maçonnerie de tous les ouvrages d'art a été terminée. Le transport des travées en fer a commencé, et l'on a travaillé à l'échafaudage dont on se servira pour monter le pont sur la Moësa.

La pose de la voie définitive a commencé à partir du pot. kil. 10,700 et a été exécutée sur 2600 mètres.

Le nombre des ouvriers occupés aux travaux que nous venons d'énumérer, a été de 1600 par jour en moyenne et de 2199 en un jour au maximum.

Sur la section Bellinzona-Locarno on a exécuté 61,936 mètres cubes de terrassements, dont la moitié a servi à combler la brèche du remblai au pont du Tessin et à établir des levées de terre pour protéger les abords du pont.

Au tunnel qui passe sous le château de Schwyz, la galerie de direction a été terminée le 5 septembre. L'état des travaux dans ce tunnel était le suivant: galerie de direction, mètres 285,0 (août 276,0); calotte, mètres 225,0

(août 194,0); excavation complète, mètres 130,0 (août 100,0); voûte, mètres 106,0 (août 85,0); piédroits, mètres 100,0 (août 74,0).

L'aqueduc sous le ruisseau Dragonato a été achevé dans sa partie principale.

A la correction de la Marobbia, au IIIe lot, et à celle du ruisseau de Cadenazzo, au IVe lot, il restait à la fin de septembre encore à exécuter quelques traverses de pierre, ainsi qu'une partie du pavage.

Au Ve lot, les dégâts causés par les hautes eaux du 14-15 août ont été complètement réparés. Le remblai est exécuté sur sa largeur normale et rejoint des deux côtés les culées du pont du Tessin. La culée gauche du pont sur la Bolla del Casotto est entièrement achevée. L'endiguement du lit corrigé du Tessin a été exécuté jusqu'à la hauteur projetée. La digue sur la rive droite a été complètement pavée, celle de la rive gauche était encore en travail. Quant à la digue de défense de Cugnasco, que l'on élève sur la rive droite du Tessin pour garantir des hautes eaux les terrains avoisinants, un tiers des travaux de terrassement qu'elle nécessite était exécuté.

Au VIIe lot, on a été très-occupé à réparer les dégâts occasionnés par les hautes eaux, surtout à Gordola.

La grande activité avec laquelle on a entrepris, au VIIIe lot, la reconstruction du pont sur la Verzasca devenue nécessaire par suite des hautes eaux a eu le meilleur succès. Les progrès rapides qu'a faits cet ouvrage, ont été d'autant plus satisfaisants que les travaux se sont exécutés malgré des interruptions répétées provenant de nouvelles crues. Le 8 septembre, une crue des eaux, qui atteignit la cote de 204,8 mètres au-dessus de la mer, combla la fouille établie pour la pile du milieu. Le 15 du mois les fouilles pour la pile étaient suffisamment rétablies pour qu'on pût y couler le béton et commencer quelques jours plus tard la maçonnerie. Le 21 il y eut une nouvelle interruption occasionnée par une crue qui atteignit la cote de 203,9 mètres. Enfin, le 29, la pile était déjà arrivée à la cote de 205,75 mètres lorsque l'eau recommença pour la troisième fois à monter et atteignit, dans les premiers jours d'octobre, la cote de 205,1 mètres. Cette crue a eu pour effet de rendre la pile du milieu inaccessible pendant quelques jours sans cependant l'endommager; par contre la fosse de la nouvelle culée du pont, dont le bétonnage venait d'être terminé, fut submergée et remplie de limon. La crue du 29 septembre et des jours suivants n'a occasionné aucun dommage à la culée gauche, cette dernière ayant été pendant le courant du mois munie d'une digue de défense, les dommages occasionnés par la crue d'août ayant été complètement réparés et enfin ladite culée ayant été jointe solidement au remblai attenant.

Le corps de la voie au IVe et au Xe lot est presque achevé.

Aux points où l'état du corps de la voie l'a permis, on s'est occupé de la pose de la première couche de ballast, et l'on a préparé aussi des matériaux pour le reste du ballastage de la voie.

Les travaux d'art sur toute la section Bellinzona-Locarno sont presque achevés. De 104 ponts grands et petits à construire, 93 étaient terminés à la fin de septembre. Parmi les 11 non encore achevés se trouvaient le pont sur la Verzasca et 10 petites coulisses dont 6 sont situées en dehors du corps de la voie. Les ponts métalliques, à l'exception de celui sur la Verzasca et d'une partie de celui sur le Tessin, ont été amenés sur place et les plus petits sont pour la plupart déjà placés sur leur culées. La partie du pont du Tessin déjà montée à la fin du mois représentait 1/3 du poids total de la quantité de fer nécessaire pour cette construction.

Sur la section Bellinzona-Locarno, à la fin du mois, 4423 mètres courants de voies définitives étaient posés.

Pour les travaux ci-dessus indiqués du tronçon Bellinzona-Locarno, ainsi que pour la pose de la voie, on a occupé 1800 ouvriers par jour en moyenne et 2425 en un jour au maximum.

Relativement aux travaux de bâtiments, on peut constater l'état suivant: à la station de Biasca, on a crépi le bâtiment provisoire de réception, qui deviendra le restaurant du bâtiment définitif, et, au rez-de-chaussée, on a posé le plancher. Le bâtiment définitif de réception a été en partie élevé jusqu'au-dessus de la hauteur des soubassements; il en est de même de la remise à locomotives.

La maçonnerie des bâtiments de réception des stations d'Osgona, Claro, Castione, Giubiasco, Cadenazzo et Gordola s'est élevée jusqu'au-dessus de la hauteur du socle. Les hangars aux marchandises attenants aux bâtiments de réception d'Osgona et de Claro, ainsi que ceux de Castione, Giubiasco, Cadenazzo et Gordola, étaient passablement avancés. Le toit de celui de la station de Giubiasco, par exemple, était achevé et recouvert.

Les fondations du bâtiment définitif de réception de Bellinzona étaient, fin septembre, à 1 mètre au-dessous de la hauteur des traverses. Le bâtiment des ateliers de la station de Bellinzona était construit jusqu'à la hauteur du soubassement; les fondations pour la cheminée étaient exécutées et la fontaine à peu près terminée.

A la station de Locarno, les fondations du bâtiment de réception étaient élevées à 0,5 mètre au-dessous du soubassement. On a commencé à construire la charpente du toit du hangar aux marchandises et placé les soubassements de la remise à locomotives.

Entre Biasca et Locarno il y avait 6 maisons de garde, qui n'étaient pas encore commencées, 8 dont les fouilles étaient faites et la maçonnerie commencée, et 15 dont la maçonnerie arrivait à la hauteur des soubassements.

Le résultat total des travaux de maçonnerie exécutés aux bâtiments de la ligne Biasca-Bellinzona-Locarno a été en septembre de 3623 mètres cubes de maçonnerie. En moyenne 588 ouvriers ont travaillé journellement aux bâtiments de cette section et au maximum 806 en un jour.

La quantité des déblais (y compris ceux des fouilles des ponts et bâtiments) extraits et transportés sur les lignes des vallées tessinoises jusqu'à la date du 30 septembre se montait à 2,963,508 mètres cubes, soit 91% de la totalité des terrassements primitivement prévus.

Le nombre moyen des ouvriers occupés journellement a été de 7459 sur les lignes des vallées tessinoises et de 9451 sur la ligne entière du Gotthard contre 9772 à la fin d'août.

BERNE, octobre 1874.

* * *

Tessinische Thalbahnen. Der „Repubblicano“ berichtet: Die für die Strecke Locarno-Biasca bestimmte Locomotive — welche übrigens ganz gleich ist derjenigen, welche auf die Linie Lugano-Chiasso befördert wurde, und die schon zum Schottertransport in der Nähe von Capolago Dienst thut — ist letzter Tage in Magadino ausgeschifft und sofort gegen die Station Cadenazzo instradirt worden. Es ist keine Kleinigkeit, auf unsern Strassen, mit gewöhnlichen Zugkräften, eine Ma-

schine von einem Gewicht von 20 Tonnen zu führen! Man musste 15 oder 20 Paar Ochsen anspannen: und einige Male genügte das noch nicht. Die Ausschiffung dieser Locomotive in Magadino ging mit grosser Regelmässigkeit vor sich, und auch der Weg von Magadino bis zur Station Cadenazzo wurde ohne Unfall zurückgelegt. Aber nahe bei der Station Cadenazzo legte sich die Locomotive — man weiss nicht, ob durch Unvorsichtigkeit der Arbeiter oder wegen Nachgeben der Strasse oder durch irgend einen andern Zufall — auf die Seite und musste auf der Stelle liegen gelassen werden, bis die Vorrichtungen, sie wieder auf die Räder zu bringen, getroffen waren. Es war eine schwierige Aufgabe, eine Masse von 20,000 Kilogramm zu heben, ohne etwas daran zu verderben. Der Maschineningenieur des Hauses, welches diese Locomotive geliefert hat, ist gestern Abend von Lugano verreist, um die nöthigen Anordnungen zu treffen. Man hofft, dass die Beschädigungen der Locomotive nicht bedeutend sein werden und dass dieselbe, einmal auf den Rädern, binnen Kurzem in Dienst treten könne.

Mehr als die Hälfte des zur Brücke von Tassino bei der Station Lugano bestimmten Eisens — circa 600 Zentner — sind an Ort und Stelle angelangt. Dieselbe soll in 4 Wochen nach Beginn der Legung vollendet werden können. Man hat alle Maassregeln getroffen, um auch bei schlechtem Wetter arbeiten zu können. Es soll sonach wohl möglich sein, die Brücke bis 1. Dezember ganz zu vollenden, so dass noch 6 Tage für die Proben bleiben.

Auch zwischen Coldrerio und Capolago gehen die Arbeiten gut vorwärts, und es wird deren Vollendung auf den 6. December bestimmt erwartet.

Der einzige Punkt, der noch einige Zweifel lässt, ist die Gallerie Bissone-Maroggia, an welcher noch 45 m. Verkleidung ausgeführt werden müssen. Man arbeitet an beiden Mündungen mit grösstem Eifer, und wenn nichts Unvorhergesehenes dazwischen kommt, so wird man auch hier zur Zeit fertig werden. Bis jetzt lässt Alles hoffen, dass die Linie Lugano-Chiasso am bestimmten Tage, 6. December, dem öffentlichen Verkehr eröffnet werden könne.

Ebenso bleiben noch einige Zweifel bezüglich der Linie Locarno-Biasca. Von der Station Bellinzona bis Biasca wird man sicher fahren können; es ist aber zweifelhaft, ob der Tunnel von Bellinzona und die Brücke über die Verzasca soweit befördert werden können, um mit dem 6. Dezember einen regelmässigen Betrieb zu ermöglichen. Wenn aber auch nur das Stück Biasca-Bellinzona und Lugano-Chiasso in Dienst treten, so ist diess schon für Tessin ein grosser Gewinn.

* * *

Bayern. Nach der „Allg. Ztg.“ sind nun die ersten Schritte, die bayerischen Ostbahnen für den Staat zu erwerben, geschehen; ein dessfallsiges Schreiben des königl. Staatsministeriums des Aeussern, zu dessen Ressort das Eisenbahnwesen gehört, ist dem Verwaltungsrath der Ostbahngesellschaft in seiner gestrigen Sitzung mitgetheilt worden, und hat sich derselbe daraufhin, wie wir vernehmen, bereit erklärt, mit der Staatsregierung in Unterhandlungen einzutreten. Zu diesem Zwecke soll zunächst eine aus Delegirten der Staatsregierung und des Verwaltungsrathes bestehende Commission gebildet werden, die je nach den Ergebnissen der Unterhandlungen die weiter entsprechenden Vorschläge zu machen hätte.

* * *

Situation des chemins de fer français. (Suite.)

Le ministère des travaux publics a encore étendu cette année les renseignements qu'il publiait déjà l'année dernière sur les chemins de fer d'intérêt local concédés en vertu de la loi du 12 juillet 1865. En 1873, il n'a pas été ouvert moins de 522 kilomètres de ces lignes. Les départements auxquels elles appartiennent, sont ceux de la Gironde, de l'Hérault, de la Sarthe, des Ardennes, d'Eure-et-Loire, de l'Eure, de l'Orne, du Calvados, de Meurthe-et-Moselle, de la Seine-Inférieure, de la Somme et de la Loire. Les principales Compagnies intéressées sont celles d'Orléans à Rouen, d'Orléans à Châlons, la Société Belge de chemins de fer, la Compagnie de Picardie et Flandres et celle du chemin de fer de Bonson à Saint-Bonnet-le-Château.

Les concessions de chemins de fer d'intérêt local sanctionnées par des décrets d'utilité publique comprennent, en 1873, 1,055 kilomètres de voies ferrées qui desserviront les départements du Calvados, de la Charente-Inférieure, de la Seine-Inférieure, de la Charente, des Vosges, du Nord, des Bouches-du-Rhône, de l'Isère, du Puy-de-Dôme, des Ardennes, de Seine-et-Oise, de l'Eure, de Meurthe-et-Moselle, de la Somme, du

Pas-de-Calais, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Manche et de Maine-et-Loire. Parmi les concessionnaires, nous remarquons la Compagnie du Nord pour les chemins d'Ermont à Valmondois, d'Arras à Doullens et de Frévent à Bouquemaison. Ces deux dernières sections ont été rétrocédées par la Banque Franco-Austro-Hongroise. La Compagnie d'Orléans à Rouen a obtenu 205 kilomètres dans l'Eure et 35 kilomètres dans la Seine-Inférieure. Dans l'Indre, la Société Séguineau et Jackson a vu confirmer la concession du chemin de fer Tournon à La Châtre, qui offre un développement de 95 kilomètres.

La longueur des chemins de fer d'intérêt général concédés à titre définitif en 1873 est encore bien inférieure à celle des lignes d'intérêt local. Elle ne mesure en effet que 420 kilomètres qui se répartissent ainsi:

Ouest, 19 kilomètres.	
Lagny à Villeneuve-le-Comte et prolongement, 8 kilomètres.	
Est, 358 kilomètres.	
Arles à la Tour-Saint-Louis, 35 kilomètres.	
Si nous en jugeons par les déclarations portées à la tribune de l'Assemblée nationale par MM. Desseligny et Caillaux, successivement ministres des travaux publics, le nombre des concessions que nous aurons à enregistrer l'année prochaine, sera bien plus considérable.	
Il n'a été fait, en 1873, aucune concession de chemins de fer industriels.	
Les cahiers des charges des différentes lignes d'intérêt général prévoient l'ouverture, en 1874, de 1,005 kilomètres de chemins de fer. Ils se répartissent ainsi:	
Ouest	58 kil.
Orléans	77
Lyon	549
Midi	102
Charentes	29
Dombes et Sud-Est	75
Médoc	34
Epinaac à Velars	28
Diverses	53

Malheureusement, les événements de 1870—1871 ont arrêté les travaux sur un très grand nombre de points, de sorte que, malgré la reconstitution rapide des chantiers après la guerre, presque toutes les Compagnies ont dû demander la prorogation de leurs délais d'exécution. Voici la nomenclature des lignes qui, malgré cet arrêt forcé des travaux, ont pu être ouvertes en 1874:

Ouest. — Flers à Mayenne, 58 kilom.	
Lyon. — Is-sur Tille à Vaux-sur-Aubigny, 20 k.	
— Saint-Georges-d'Aurac au Puy, 52 k.	
— Ganges au Vigan, 15 k.	
Nord. — Amiens à Couty, 23 k.	
Midi. — Paulhan à Roujan-Neffiès, 13 k.	
— Le Bousquet à Millau, 66 k.	
Nord-Est. — Boulogne à Saint-Omer, 54 k.	
— Somain à Orchies, 15 k.	
— Armentières à Berguette, 34 k.	
Charentes. — Angoulême à Limoges, 126 k.	

Pour compléter la série des principaux faits qui ressortent des documents publiés par le ministère des travaux publics, nous dirons que sur les 18,545 kilomètres exploités sur les lignes d'intérêt général, 7,561 kilomètres le sont à double voie et 10,984 à voie simple. Le développement de la double voie est de 6,211 kilom. sur l'ancien réseau et de 1,350 sur le nouveau, tandis que la simple voie offre une longueur de 4,168 kil. sur l'ancien réseau et de 6,815 sur le nouveau.

La Corse est le seul département où il n'ait pas encore été concédé de chemins de fer.

Enfin, le nombre des lignes internationales actuellement exploitées est de 25. Sur ce chiffre, 13 mettent la France en communication avec la Belgique, 6 avec l'Allemagne, 3 avec la Suisse, 2 avec l'Italie et 1 avec l'Espagne. Enfin, 14 de ces lignes sont en construction ou concédées, dont 17 traverseraient la frontière belge, 1 la frontière allemande, 4 la frontière suisse et 1 la frontière italienne et la frontière espagnole.

(Messager de Paris.)

* * *

Bund und Cantone.

Bundesrath. Sitzung vom 3. November. Die Vorlage der Gott-hardbahn-direction betreffend den für die Thalbahnen im Canton Tessin aufzustellenden Gütertarif und des Directoriums der Centralbahn für die Bauausführung der Bahn Solothurn-Schönbühl auf dem Gebiete der Gemeinde Biberist wird genehmigt.

Zürich. Die Regierung verlangt vom Cantonsrath Vollmacht, ein weiteres Anleihen von 4 Millionen zur Deckung der in Aussicht stehenden Eisenbahnsubventionen aufzunehmen.